

L'attention des importateurs est appelée sur la publication de la Décision 2011/876/UE (JO L 343/11), relative aux demandes d'exemption du droit antidumping définitif étendu introduites par certains assembleurs de bicyclettes.

Conformément à ses dispositions :

- les parties reprises au tableau 1 ci-après sont **exemptées** des droits antidumping étendus institués par le règlement (Ce) n° 71/97, à compter de la date portée dans la colonne « date d'effet ».

Tableau 1
Liste des parties à exempter

Nom	Adresse	Pays	Exemption en vertu du règlement (CE) n° 71/97	Date d'effet	Code adouanier TARIC
Blue Factory Team SL	CL. Ferrer y Villared s. Elche Puque Industrial 01120 Alicante	Espagne	Article 7	16.7.2010	A954
Cede X Sp. z o.o.	Olczarka 109, 31-056 Podgórczka (initialement ul. Krolewska 1a, 00-103 Warszawa)	Pologne	Article 7	23.1.2010	A955
ledare SAS (initialement Jet Lane SAS)	4 boulevard de Metz 59570 Villeneuve-d'Ascq	France	Article 7	18.2.2010	A958
Kvaerner & Diehl/Suez Camfil	Hertford, Strasse 111, Meißel	Allemagne	Article 7	5.7.2011	A991
Maxim Ltd.	1 Gokhandzharska Str. 4204 Iskarovo, Plovdiv	Bulgarie	Article 7	15.10.2010	A991
Metalli di Goffoni Mario & C SAS	Via Trento 68, 25030 Tressano (BS)	Italie	Article 7	17.4.2010	A975
Müller GmbH	Biedlerweg 7, 9054 Graf	Autriche	Article 7	20.1.2010	A978 (initialement A977)
Univitel AB	Arvika Industriväg 14, SE-422 47 Hönögs Backe	Suède	Article 7	11.1.2010	A967

- la demande présentée conformément à l'article 3 du Rt (CE) n° 88/97 par la partie visée au tableau 2 est rejetée. La suspension du droit antidumping dont bénéficiait cette société sous le CACO A 980 est levée à compter de la date portée dans la colonne « date d'effet ».

Tableau 3

Liste des parties pour lesquelles l'exemption doit être levée

Nom	Adresse	Pays	Exemption en vertu du règlement (CE) n° 71/97	Date d'effet	Code adouanéier TARIC
Bicicletas de Alava SL	C/Arcecha 1 01006 Vitoria	Espagne	Article 7	1 jour après la publication de la présente décision	8901
Fundação Sociedade Importadores de Sargalhos, Lda	Apartado 26 1701-905 Sargalhos	Portugal	Article 7	1 jour après la publication de la présente décision	8344

- Les demandes d'exemption du droit antidumping étendu présentées par les parties du tableau 4 sont rejetées, car jugées irrecevables aux raisons suivantes : Certaines parties importent des éléments de bicyclettes relevant du seuil *de minimis* de moins de 300 unités par mois, ou certaines parties n'ont pas encore débuté la production de bicyclettes, ou l'une des parties est un assembleur de bicyclettes électriques, non visées par les dispositions du règlement (CE) n° 71/97 portant extension du droit antidumping définitif.

Tableau 4

Liste des parties dont la demande d'exemption est rejetée

Nom	Adresse	Pays
Apollo Electric Bikes BV	Leemansweg 6, 4705 RH Rosendaal	Pays-Bas
In Cycles, Montagem e Comércio de Bicicletas Lda.	Zona Industrial de Diã. Lote A e B. Apartado 175, 1770-059 Ois	Portugal
Kleinebenne GmbH	Hansastrasse 11, 11513 Leopoldsdorfer	Allemagne
Mobiky-Tech	675 Promenade des Ports, 50000 Jains-Lé	France

